



CSAL DI Bretagne et Pays-de-La-Loire

5 décembre 2023

Déclaration liminaire

Monsieur le Président,

Nous sommes réunis ce jour pour étudier et voter, entre autres, le règlement intérieur de cette instance. Ce projet de règlement intérieur imposé par Bercy est une nouvelle fois une attaque en règle de nos droits syndicaux. La fin du doublement du temps de préparation pour les titulaires et la fin du défraiement des suppléants est une nouvelle attaque assez mesquine de la part de notre ministre. Une fois de plus, les spécificités douanières, qui sont pourtant réelles (taille des interrégions, horaires atypiques) n'ont pas été prises en compte. De haute lutte, nos organisations syndicales centrales ont obtenu de la Directrice Générale l'adossement d'une circulaire qui vient adoucir la purge. Pour autant le compte n'y est pas et notre vote sera sans surprise, un vote «défavorable» contre ce règlement régressif. Nous serons extrêmement attentifs à l'application stricte pour notre interrégion des dispositions de la circulaire notamment sur la question de l'équipement numérique des élus.

D'autre part la note du SG du Ministère du 14 septembre 2023 concernant la procédure du recueil et traitements des fiches de signalement nous interroge. En effet, il semblerait que les fiches de signalement pourraient faire seulement l'objet d'un bilan durant la formation spécialisée. La CFDT sera vigilante pour qu'aucune fiche passe sous les radars des FS. Le risque d'étudier uniquement des fiches dans leur globalité, c'est de ne pas étudier des problématiques professionnelles concrètes de nos collègues. L'aberration serait que l'Administration se dote de nombreux outils pour recenser les situations de mal-être et de risques pour ses personnels, et à ce titre nous saluons le guide « agir face à un événement grave » qui clarifie les comportements à adopter et coordonnées des responsables à contacter face à un événement grave, mais au final tous ces moyens déployés par notre Administration (DUERP, PAP, fiches de signalement, intervention de la psychologue du travail, bilan observatoire interne...) ne soient pas utilisés à la hauteur de ce qu'ils pourraient contribuer pour améliorer nos conditions de travail.

Pour finir, l'étude des résultats de l'observatoire interne 2023, est relativement sans appel pour la DGDDI, seul le télétravail obtient un bilan très positif auprès des agents télétravailleurs. L'inquiétude et le désabusement dominant chez les agents des douanes sondés et ces sentiments sont encore plus marqués dans notre direction interrégionale. Nos collègues en ont ras-le-bol des changements perpétuels, des restructurations qui rendent incertain l'avenir professionnel, des promotions opaques et un manque de reconnaissance.

La Direction Générale des Douanes doit entendre ces résultats qui sont l'expression de nos collègues et agir pour que la situation s'améliore.

Nantes le 5 décembre 2023

Les élus CFDT en CSAL DI Bretagne et Pays-de-La-Loire